

Le président

Le 14 mars 2014.

**Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,**

Dans le droit-fil des déclarations des deux porte-parole associatifs le 26 février à l'hôtel Matignon, le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, dans la mesure où ses demandes de longue date n'ont toujours pas été prises en compte, a refusé de donner lors de sa séance plénière du 11 mars 2014 un « avis favorable avec réserves » sur le Projet de Loi d'Habilitation visant à permettre au Gouvernement de modifier -- par Ordonnances -- la loi du 11 février 2005 en matière de cadre bâti et de transports.

Tout au contraire, prenant simplement acte des propositions gouvernementales, le CNCPH a voté à une écrasante majorité une motion demandant expressément, d'une part l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur dans le cadre bâti d'habitation à R+ 3, et d'autre part le renforcement du contenu des Agendas d'Accessibilité Programmée ainsi que des délais raccourcis d'exécution.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, depuis des mois nous n'avons cessé en compagnie de quelques Associations amies de démonter point par point la campagne médiatique mensongère des différents lobbys de l'immobilier et d'énoncer tous les arguments prouvant que les demandes du Mouvement associatif, loin d'être spécifiques et égoïstes, incarnaient totalement l'intérêt général de la population.

Dans le même temps, l'immense émotion qui a étreint les personnes dites handicapées, ou tout simplement concernées par ces questions sur l'ensemble de l'Hexagone, s'est transformée ces derniers jours en une intense mobilisation qui, à l'évidence, ne s'arrêtera pas tant qu'elle n'aura pas obtenu satisfaction sur les points évoqués.

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, vous devez entendre les exigences légitimes des personnes dites handicapées, et qui ne le sont bien souvent qu'en raison des obstacles qu'elles rencontrent au quotidien, obstacles que le PLH ne permettra pas de supprimer à l'horizon 2024, a fortiori en matière de cadre bâti d'habitation.

C'est pourquoi il est impératif que votre Gouvernement intègre dans ce Projet de loi qui devrait être présenté au Parlement début avril, toutes les demandes du CNCPH.

D'ores et déjà, l'ANPIHM appelle dès aujourd'hui toutes les associations et organisations membres du CNCPH et, par-delà les frontières associatives, toutes les personnes dites handicapées, à interpellier l'ensemble des Parlementaires au plan national comme au plan de chaque circonscription afin qu'ils défendent les intérêts des personnes dites handicapées et des personnes âgées exposées au risque de rupture d'autonomie, en exigeant l'abaissement du seuil obligatoire d'installation d'un ascenseur dans le cadre bâti d'habitation à R+3 ainsi que le renforcement du contenu des Agendas d'Accessibilité Programmée et le raccourcissement du calendrier prévu d'exécution, intérêts qui se confondent à présent avec l'intérêt général de la population dans son ensemble.

En espérant que vous saurez prendre en compte ces demandes qui se confondent à présent avec l'intérêt général de la population dans son ensemble,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Vincent Assante.

